

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2001

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1 – TAUX IMPOSITION 2001

Les taux d'imposition pour l'année 2001 sont fixés comme suit :

- Taxe d'habitation 5.87 %
- Foncier bâti 4.81 %
- Foncier non bâti 44.73 %
- Taxe professionnelle 8.43 %

Soit une augmentation de 1.20 % par rapport aux taux de 2000

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS 2000

Les comptes administratifs de l'année 2000 sont approuvés à l'unanimité et s'établissent comme suit :

ü **COMMUNE**

Fonctionnement	Dépenses	5 143 912.90 F
	Recettes	12 514 601.71 F

Soit un excédent de fonctionnement de 7 370 688.81 F

Investissement	Dépenses	7 210 002.57 F
	Recettes	6 024 752.01 F

Soit un déficit d'investissement de 1 185 250.56 F

ü **EAU-ASSAINISSEMENT**

Fonctionnement	Dépenses	228 078.13 F
	Recettes	612 442.81 F

Soit un excédent de fonctionnement de 384 466.22 F

Investissement	Dépenses	1 466 786.63 F
	Recettes	158 698.89 F

Soit un déficit d'investissement de 1 308 087.74 F

ü **LOTISSEMENT LES VERNAIS 2**

L'opération étant terminée, le compte administratif s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

8 326 .61 F

3 – COMPTES DE GESTION

Les comptes de gestion de l'année 2000 dressés par le Receveur sont approuvés à l'unanimité.

4 – AFFECTATION DES RESULTATS

Les résultats de l'année 2000 sont affectés ainsi :

ü **COMMUNE**

- 1068 Affectation en réserves 7 144 247.56 F
- 002 Excédent de fonctionnement reporté 226 441.25 F

ü **EAU-ASSAINISSEMENT**

- 002 Résultat de fonctionnement reporté 384 466.22 F

4 – BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs sont votés et arrêtés comme suit

ü **COMMUNE**

Fonctionnement	11 885 937.00 F
----------------	-----------------

Investissement	14 706 247.00 F
ü EAU-ASSAINISSEMENT	
Exploitation	853 466.00 F
Investissement	8 849 747.00 F

5 – MISE EN VALEUR TRANSFORMATEUR

Un projet d'étude de mise en valeur du transformateur situé Rue des Ecoles est confié à la SARL « La Clé de Voûte ».

6 – AMENAGEMENT DE VOIRIE

Le projet d'aménagement des voies communales « Rue des Trois Arbres » et « Rue de l'Industrie » sont acceptés, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général. Un avis d'appel de candidature est lancé en vue de passer un marché négocié de maîtrise d'œuvre.

7 – DELEGUE AU SEIN DU SMDEA

Monsieur MASSAROTTI Yves est désigné en qualité de délégué au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

Vu pour être affiché le 19 AVRIL 2001 , conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Le Maire,